



Circuit Promobad Régional Jeunes Elite Saison 2024-2025

1) Généralités :

1.1 Le "Circuit Régional Jeunes Elite" (CRJE) est constitué par saison de trois compétitions, ci-après nommée "étapes".

1.2 La gestion et le suivi des étapes des Promobad CRJE sont délégués à la Commission Compétition Régionale (CCR) de la Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur de Badminton, ci-après désignée comme "Ligue".

2) Accueil d'une étape CRJE :

2.1 L'organisation d'une étape d'un Promobad CRJE est placée en début de stage Ligue.

2.2 La première étape des CRJE est placée fin août de la saison précédente.

2.3 Les deux autres étapes sont pendant les vacances de la Toussaint et pendant celles d'Hiver.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétroplanning prévisionnel d'une étape est le suivant :

- 17 octobre : date de remise de la liste des participants au GEO par le responsable du Pôle en accord avec la Commission Jeunes et Haut-Niveau Régionale (CJHNR).
- 17 octobre : date de prise en compte du Top Fédéral disponible sur MyFFBaD (têtes de séries et têtes de poules).
- 23 octobre : envoi aux Clubs et aux joueurs des convocations pour la compétition.

3.2 Seuls les joueurs invités **Minibad et Poussin** par la CJHNR peuvent participer.

3.3 Seuls sont admis à participer à une étape les joueurs licenciés et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.



- 3.4 Lorsqu'un joueur participe à un Promobad CRJE, il s'engage à respecter le CdCC de la Ligue en vigueur. Pour les mineurs, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent de la même façon, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.
- 3.5 La CJHNR peut, si elle le désire, inviter des joueurs d'une autre Ligue.
- 3.6 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le comité directeur de la Ligue, à 20 € par étape.
- 3.7 Aucune participation n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.
- 3.8 Les droits d'inscription sont facturés par la Ligue et doivent être versés par les clubs après chaque étape du CRJE et au vu des tableaux définitifs.

4) Tableaux :

- 4.1 Dans la mesure du possible, des Tops à 8 joueurs et des poules de 4 sont privilégiés dans la constitution des tableaux. Un match pour la 3ème place peut être joué selon les étapes.
- 4.2 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans un tableau ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 4 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit d'annuler le tableau en question.

5) Organisation d'une étape :

- 5.1 Chaque étape a lieu, en accord avec tous les points du Règlement Général des Compétitions (RGC), sur deux journées, les matchs débutent le matin à partir de 8h30 et se déroulent toute la journée.



5.2 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.

5.3 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils pendant leur match.

6) **Arbitrage :**

6.1 Sur les étapes Promobad le GEO désigné dans poona pourra être assisté d'un JA nommé sur l'étape CRJE à la même date .

7) **Volants :**

7.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) **Respect de la discipline :**

8.1 Les étapes des Promobad CRJE se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant l'étape du CRJE pour laquelle ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFbAD.